

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 avril 2013

SÉCURISATION DE L'EMPLOI - (N° 847)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 5618

présenté par

M. Morin, M. Vercamer et M. Richard

à l'amendement n° 5616 du Gouvernement

ARTICLE 10

Après la première occurrence du mot :

« motif »

rédigé ainsi la fin de l'alinéa 5 :

« personnel. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par son texte même.